

La Division des sols et des cultures s'occupe de la conservation et de la fertilité des sols consacrés aux céréales et aux fourrages et assure la liaison entre la province du Manitoba et le gouvernement canadien en ce qui regarde les entreprises relevant de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. La Division établit et applique des programmes qui encouragent les bonnes pratiques en matière de grandes cultures et de conservation.

La Division des publications et de la statistique agricoles publie et distribue chaque année quelque 100,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc.

La Division de la destruction des mauvaises herbes dirige les initiatives de 18 circonscriptions municipales de lutte contre les mauvaises herbes, comprenant 70 municipalités rurales engagées dans l'éradication des mauvaises herbes profondément enracinées, persistantes et vivaces; surveille les démonstrations pratiques de lutte contre les mauvaises herbes; étudie les problèmes créés par les mauvaises herbes; fait des relevés et prépare de la documentation, des causeries radiophoniques, des articles, des photographies et des spécimens de mauvaises herbes, etc.

La Division des services de coopération s'occupe de l'immatriculation et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit et applique les lois pertinentes. En outre, elle recueille et établit des statistiques sur la coopération dans la province. Le Directeur est également secrétaire du Bureau des initiatives coopératives.

Le Laboratoire vétérinaire maintient un laboratoire de diagnostic auquel peuvent s'adresser vétérinaires et éleveurs.

**Saskatchewan.**—Voici comment est organisé le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan:

L'Administration comprend la Section de la comptabilité, qui s'occupe des dossiers du personnel, des comptes et pièces comptables et de l'assemblage du courrier, la Section des archives agricoles, qui s'occupe des archives, en particulier de celles des sociétés agricoles et horticoles, la Section de la statistique, qui, en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, recueille des renseignements sur l'état et le rendement des cultures et sur la commercialisation et le prix des récoltes, et la Section de la radio et de l'information, qui chaque jour diffuse des renseignements intéressant les cultivateurs par le truchement de sept postes privés.

Le Service des représentants agricoles compte un personnel itinérant de 37 représentants, quatre surveillants régionaux et des spécialistes en mécanique agricole et en moyens optiques de formation; la Section de l'effectif agricole coordonne, de concert avec les organismes fédéraux, les besoins et services de main-d'œuvre agricole. Le Service fournit un personnel d'information à toutes les divisions du ministère ainsi qu'aux autres organismes qui fonctionnent en vertu du programme d'extension de la coopération agricole; les représentants agricoles prennent une part active aux services agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires. Le Service collabore avec le ministère fédéral du Travail et le Service national de placement pour diriger les grands mouvements annuels de main-d'œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de la province; les représentants agricoles travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricole dans toutes les municipalités rurales et dans les régions non organisées afin de fournir aux cultivateurs les renseignements scientifiques et pratiques dont ils ont besoin pour améliorer leurs méthodes de culture; des comités agricoles étudient les problèmes régionaux et prennent l'initiative de programmes d'amélioration agricole; ces mesures reçoivent l'encouragement du ministère qui, en vertu d'un programme d'assistance, défraie la moitié des entreprises de mise en valeur de groupes régionaux.

La Division de l'industrie animale comprend quatre sections: la Section de l'industrie laitière administre les programmes d'amélioration des troupeaux laitiers et aide les producteurs de bétail en matière de production et d'administration, inspecte et patente les établissements de laitages et les établissements frigorifiques compartimentés et applique la législation sur ces établissements et sur la margarine; la Section du bétail encourage l'emploi de bons animaux de reproduction en établissant des zones de reproducteurs de race pure et en aidant à l'achat et à la distribution d'étalons, de taureaux, de verrats et de béliers; elle